

Taskforce Culture

Requêtes et recommandations de vote essentielles du secteur suisse de la culture concernant la loi Covid-19

le 7 septembre 2020

1. Il est essentiel que la culture soit traitée dans la loi Covid-19 > car il n'y aura pas de retour à la normale dans le domaine de la culture avant longtemps (**art. 8**).
2. Le montant envisagé pour compenser les pertes de gains doit être augmenté à 150 MIO CHF. Les prévisions sont plutôt sombres > les pertes de revenus annoncées pour l'année en cours sont de 80 à 100% (**art.8 alinéa 2**).
3. L'aide d'urgence pour les acteurs culturels doit être poursuivie et confiée à suisseculturesociale. La recommandation de la minorité de relever celle-ci de 50 MIO CHF doit être soutenue, surtout dans le cas où l'allocation de pertes de gains pour indépendants ne serait pas prolongé. Cette situation déclencherait une augmentation considérable de l'aide d'urgence (**art. 8 al. 4**).
4. L'ensemble des mesures doivent être maintenues et poursuivies jusqu'à fin 2021 afin de garantir la survie des activités culturelles de notre pays (**art.10 et 11**).
5. La couverture des indemnités sur les contrats de travail de courte durée doit être prolongée d'au moins six mois après la fin des mesures Covid-19, ainsi que pour les personnes engagées sur des contrats à durée déterminée ou en travail sur appel, ainsi que pour des contrats de commandes ou sur cachets (**art.11**).
6. L'allocation de pertes de gains pour indépendants et les personnes qui occupent une position assimilable à celle d'un employeur doit être prolongée d'au moins six mois après le fin des mesures Covid-19, et la restriction en cas de difficultés ainsi que la limite de revenu doit être relevée à un plafond maximum de 90'000.- CHF (**art. 10**).
7. Le Conseil Fédéral, doit soutenir le secteur événementiel au moyen d'une contribution à fonds perdu pour atténuer les conséquences économiques des pertes liées à la situation Covid-19. Font parties de ce secteur les entreprises d'installations techniques de l'événementiel, celles des constructions temporaires (scènes, tentes, ...), ainsi que les entreprises des domaines de fournitures temporaires de mobiliers et vaisselle (**nouvel art.8a al.1-3**).
8. Le Conseil Fédéral doit garantir une assurance en cas d'annulation d'événements ou une mesure similaire > nous recommandons la création d'un fonds de garantie ou une mesure proche des solutions mixtes d'assurances public-privé de prévention en cas d'incident nucléaire ou de catastrophes naturelles (**art. 8**).
9. Prolongation du délai-cadre et du temps de cotisation jusqu'à quatre ans, en particulier pour les employés en contrats de courtes durées avec de hauts taux de changements d'emplois, fréquents dans les milieux culturels (**art.11 al. c**).

Taskforce Culture

10. Il est impératif que les associations faitières soient incluses dans la mise en oeuvre de cette loi.
(nouvel art.1 al. 3 et/ou nouvel art.8 al. 11).

Signataires:

A*dS – Autrices et auteurs de Suisse
AGKV – Aargauischer Kulturverband
artos – Association professionnelle de la scène culturelle romande
Aargauischer Kulturverband AGKV
accordeon.ch
ALESI
ARF/FDS
Association culture Bâle-Campagne VKBL
Association Romande de la Production Audiovisuelle AROPA
Association suisse des labels et producteur.trice.s indépendant.e.s
Association suisse des musique
Association Suisse de Musique SONART
Association suisse de la musique de l'Église catholique
Association Suisse des Orchestres Professionnels orchester.ch
Association suisse pour la promotion des choeurs d'enfants et de jeunes SKJF
Association Suisse pour la musique à l'école ASME
Association suisse des professionnels des arts du cirque ProCirque
Association Suisse des professeurs de chant EVTA.CH
Association suisse des techniciens de théâtre et de spectacle astt
Association vaudoise de danse contemporaine AVDC
Coalition Suisse pour la diversité culturelle
Commission Suisse des Bars et Clubs CSBC
Coopérative suisse des artistes interprètes SIG
Cultura – Interessenverbände Schweizer Kulturinstitutionen
Danse Suisse - Association Suisse des professionnelles de la danse
FARS – Bundesverband der Schweizer Strassenkunst
Fondation Cma
Helvetiarockt
Kulturlobby Winterthur
Médiation Culturelle Suisse
La coopérative des auteurs et éditeurs de musique en Suisse et au Liechtenstein SUISA
LIVRESUISSE – l'association romande des trois métiers du livre
MMFSuisse – MusicManagersForum Schweiz
Petzi – Verband Schweizer Musikclubs und Festivals
PromoterSuisse faitière des promoteurs suisses d'événements musicaux
SMECA – Swiss Media Composers Association
SMPA – Swiss Music Promoters Association (Professionelle Schweizer Konzert-, Show- und Festivalveranstalter)
SMR CSM – Schweizer Musikrat Dachorganisation des Schweizer Musiksektors

Taskforce Culture
c/o Suisseculture
Kasernenstrasse 23
CH-8004 Zürich
T +41 43 322 07 30
www.taskforceculture.ch
taskforce@suisseculture.ch

Taskforce Culture

SMV – Schweizerischer Musikerverband – die Schweizer Musiker*innengewerkschaft

SBKV

Union des Théâtres Suisse

Société Suisse de Pédagogie Musicale SSPM

Société Suisse des Auteurs, société coopérative SSA

Suisse Diagonales Jazz

Swiss Music Export

SWISSPERFORM

Syndicat Suisse Romand du Spectacle

Suisseculture – organisation faîtière des associations de créateurs artistiques et de professionnels des médias et des sociétés de droits d'auteur de Suisse.

Suisseculture Sociale – Organisation faîtière des associations de créateurs artistique professionnels pour l'amélioration de la sécurité sociale

t. Theaterschaffende Schweiz

Société des artistes visuels Suisse Visarte

A propos de la Taskforce Culture

Les mesures prises pour contrer les conséquences économiques du COVID-19, qu'elles soient spécifiques à la culture ou macroéconomiques, s'accompagnent de questions d'application nombreuses et complexes, qui préoccupent beaucoup les artistes créateurs-trices, les entreprises culturelles et les associations culturelles depuis mars 2020. La Taskforce Culture (à l'origine Taskforce „Corona Mesures Culture) a été créée après la première audition des associations culturelles par l'Office fédéral de la culture (OFC) le 12 mars 2020, pour tenter de répondre à ces questions.

Taskforce Culture
c/o Suisseculture
Kasernenstrasse 23
CH-8004 Zürich
T +41 43 322 07 30
www.taskforceculture.ch
taskforce@suisseculture.ch